

Citation style

Malandain, Gilles: review of: Vincent Milliot (ed.), *Les mémoires policiers, 1750-1850. Écritures et pratiques policières du siècle des Lumières au Second Empire*, Rennes/Caen: Presses universitaires de Rennes/Maison de la recherche en sciences humaines, 2006, in: *Annales*, 2007, 5 - Justices et criminalité, p. 1220-1221, DOI: 10.15463/rec.1189723407, downloaded from recensio.net

First published:

<http://www.cairn.info/revue-Annales-2007-5-p-1185.htm>



**Annales**

*Histoire, Sciences Sociales*

copyright

This article may be downloaded and/or used within the private copying exemption. Any further use without permission of the rights owner shall be subject to legal licences (§§ 44a-63a UrhG / German Copyright Act).

K. Härter termine son livre par une mise en perspective de ses résultats en les comparant avec les travaux entrepris dans d'autres pays européens. Il inscrit ainsi l'évolution de la législation et des pratiques policières et pénales à Mayence dans le processus plus global d'émergence de l'État moderne, non plus interprété comme un mouvement allant du haut vers le bas mais comme un processus complexe auquel participaient les sujets – même si leur marge d'action était, bien évidemment, plus mince que celle des autorités. En somme, un livre riche d'informations et de réflexions dont les seuls défauts resteront peut-être son volume excessif et un langage parfois quelque peu technique, dus sans doute à l'origine du texte, issu d'un mémoire d'habilitation et repris quasiment tel quel. Mais ceux-ci ne sauraient masquer l'apport de cet important travail qui compte et fait déjà date dans l'historiographie allemande.

FALK BRETSCHNEIDER

1 - Voir à titre d'exemple ACHIM LANDWEHR, *Policey im Alltag. Die Implementierung frühneuzeitlicher Policeyordnungen in Leonberg*, Frankfurt-sur-le-Main, Vittorio Klostermann, 2000.

**Vincent Milliot (dir.)**

*Les mémoires policiers, 1750-1850. Écritures et pratiques policières du siècle des Lumières au Second Empire*

Rennes/Caen, Presses universitaires de Rennes/Maison de la recherche en sciences humaines, « Histoire », 2006, 415 p.

L'histoire de la police a aujourd'hui le vent en poupe : ces dernières années, colloques et publications se multiplient et témoignent de la dimension collective, interdisciplinaire et internationale des recherches qui interrogent l'institution, ses principes, ses acteurs ou ses pratiques<sup>1</sup>. Dans le sillage de Daniel Roche ou de Jean Chagniot, les dix-huitiémistes jouent un rôle important dans le renouvellement des manières de penser la police, tant le siècle des Lumières – Révolution comprise – paraît décisif dans l'émergence de la fonction policière au sens « moderne » du mot<sup>2</sup>. Le volume d'études réuni et présenté par Vincent Milliot

sur les « mémoires policiers » illustre la convergence et la richesse de ces approches nouvelles. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas seulement d'une série de monographies, mais bien du résultat d'un travail collectif et d'une démarche en grande partie commune, comme l'atteste d'ailleurs le dense réseau de références croisées entre les auteurs. Une même méthodologie et une même problématique d'ensemble guident l'étude des divers cas : il en résulte un ouvrage cohérent et homogène, en dépit du nombre de contributions (15). Il est vrai que la période couverte est essentiellement un second XVIII<sup>e</sup> siècle allant de la fin des années 1740 jusqu'au Consulat : les trois études, qui prolongent *in fine* le propos de 1814 à 1851, montrent d'ailleurs autant l'intérêt que les limites de l'annexion de l'âge romantique à la période moderne.

L'enquête porte donc sur les « mémoires policiers » en entendant par là, non pas les mémoires *de* policiers, au sens autobiographique, qui ne fleurissent qu'à partir des années 1820, mais bien tous les écrits dans lesquels des hommes de police réfléchissent sur l'institution et sur les moyens de l'« améliorer », de la « réformer », voire de la « refonder », pour suivre la typologie des « objectifs » qui justifie le plan tripartite du livre. Or de tels écrits, entre compilations utilitaires et programmes ambitieux, prolifèrent à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, en lien avec le développement de la bureaucratie policière et l'émergence d'une culture professionnelle distincte de celle des juges comme de celle des militaires. Cette production, à usage encore essentiellement interne, témoigne donc de l'autonomisation progressive de la fonction policière, encore assumée par une multiplicité de « corps » qui doivent aussi se définir et s'affirmer les uns par rapport aux autres. C'est souvent à l'occasion de crises ou de conflits – d'échelle plus ou moins large – que ces textes synthétiques émergent de la pratique courante pour, tout à la fois, dire comment « bien policer » et soutenir une position particulière. Les contributeurs s'attachent donc, avec toujours beaucoup de rigueur, à resituer chaque texte – à la fois source et objet – dans son cadre précis et à mettre en lumière la « stratégie » qu'il sert. En dévoilant « à qui profite l'écrit » (V. Milliot), il s'agit de comprendre sans naïveté téléologique comment « pense » et pro-

gresse l'institution, non seulement en relation avec les courants d'idées de son temps (l'esprit « philosophique » ou le « libéralisme »), mais également en fonction d'un pragmatisme spécifique qui pousse à un perpétuel effort d'adaptation au changement de la société.

Sont donc présentés ici des documents dans l'ensemble peu connus (certains sont d'ailleurs publiés dans les 90 pages d'annexes, y compris un bref mémoire inédit de Sieyès sur le maintien de l'ordre, analysé par V. Denis et B. Gainot), mais aussi les configurations dans lesquelles ils prennent sens. Si le modèle parisien est souvent évoqué, le choix a été fait de privilégier plutôt les villes de province, toutes gagnées sous des formes diverses par les mêmes débats et aspirations à la réforme, se heurtant souvent à des traditions urbaines spécifiques : les cas lillois (C. Denys), grenoblois (C. Coulomb), lyonnais (S. Nivet), nantais (S. Perréon), bordelais et strasbourgeois (V. Denis) sont ainsi successivement abordés. On sort également des villes, avec la maréchaussée de la fin de l'Ancien Régime (deux études de P. Brouillet), et même de l'Hexagone, avec un *Projet d'organisation d'une gendarmerie de Saint-Domingue* de 1803 (B. Gainot et F. Vandeweghe). L'éventail est donc varié, et permet des ouvertures vers le reste de l'Europe – comme V. Milliot et X. Rousseaux, qui conclut le livre, en rappellent avec force la nécessité – à travers notamment les exemples frontaliers de Lille et de Strasbourg.

On ne peut revenir ici sur chaque cas. Signaux, parmi les documents les plus originaux, et parce qu'ils se font écho de part et d'autre de la Révolution, les premiers « manuels » à l'usage des agents du maintien de l'ordre, le *Devoir des officiers et cavaliers de maréchaussée* (1774) et le *Guide des sergents de ville* (1831), finement analysés par P. Brouillet et Q. Deluermoz : quoique isolées, ces initiatives apparaissent très significatives d'un souci tâtonnant de discipliner et d'uniformiser les pratiques policières, tout en facilitant la pratique de terrain. Certains mémoires se distinguent aussi par leur ambition, comme les *Principes généraux sur le service des compagnies à pied et à cheval de la garde de Paris* du major de Bar (1772), petit imprimé destiné à remotiver les agents parisiens mis en cause après la catastrophe du 30 mai 1770, mais également, comme le

montre bien P. Peveri, réflexion pionnière sur le maintien de l'ordre et la gestion des foules à l'âge libéral. À cette « police illuminée », enfin moralisée et apte à « se faire aimer » par les citoyens, la « maréchaussée idéale » que dessine Cordier de Perney, ancien officier, dans ses *Essais historiques et critiques* (1788), fait pendant, mais tout en poursuivant le projet ambigu d'omniscience et de contrôle total qu'exprimait déjà le *Mémoire sur la réformation de la police de France* de l'exempt Guillotte en 1749, précédent important ici. Or ce souci d'efficacité doit de plus en plus composer avec les notions d'intérêt général et de service public, et avec la critique d'une police instrument du pouvoir. À ce titre, le *Règlement pour assurer l'action légale de la force intérieure dans Paris* de Sieyès (février 1791) constitue un bel exemple du progrès de la réflexion sur la violence d'État – la nécessité de la réglementer et de la graduer pour en minimiser les séquelles – au terme du siècle des Lumières, tandis que la brochure *Du ministère de la Police générale* de Peuchet (avril 1814) permet de bien situer le débat sur la police politique après l'expérience du régime napoléonien (P. Karila-Cohen).

Enfin, les *Réflexions sur l'organisation de la gendarmerie* du lieutenant Godey de Mondésert, qui prétendent réhabiliter voire refonder – toujours par une professionnalisation accrue – une gendarmerie en crise dans le contexte de 1851, permettent à A.-D. Houte de mettre en évidence les derniers feux d'un genre désormais supplanté par la presse professionnelle et, dans l'espace public, par la littérature de témoignage et de dévoilement. L'ère des « mémoires policiers » correspond donc à une phase précise du développement de la police, entre l'ordre ancien du secret et de la circulation restreinte et l'émergence nouvelle d'un débat public sur le social et ses institutions.

GILLES MALANDAIN

1 - Ainsi le grand colloque de Caen consacré récemment (7-9 mars 2007) aux « Métiers de police(s) en Europe du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », et l'article de VINCENT MILLIOT, « Histoire des polices : l'ouverture d'un moment historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 54, 2, 2007, p. 162-177.

2 - Voir, notamment, PAOLO NAPOLI, *Naissance de la police moderne*, Paris, La Découverte, 2003.